



SAILOË

GUIDE DE BORD - GUADELOUPE

SAILOË CARAÏBES

Chef de base

+ 590 (0) 690 80 89 95

Siège administratif et commercial

+ 33 (0) 2 97 84 61 61

charter@sailoe.com

SOMMAIRE

BIENVENUE SUR LA BASE SAILOÉ DE LA MARINA BAS DU FORT - GUADELOUPE -	3
OBLIGATION DE CLEARANCE INTRA-ARCHIPEL	3
PRATIQUES DE NAVIGATION AUX ANTILLES	5
LES CASIERS DE PÊCHE	5
SORTIE ET ENTRÉE DE LA MARINA BAS DU FORT	6
REGLES DE PRUDENCE AU MOUILLAGE – ANTILLES & GRENADINES	6
LES VENTS	9
CONSIGNES TECHNIQUES IMPORTANTES	10
CONSIGNES & INTERDICTIONS	11
LA PÊCHE	16
PLONGÉE EN BOUTEILLE	17
VOTRE RETOUR À LA MARINA BAS DU FORT	18
PRÉVISIONS MÉTÉO MARINE / MARINE WEATHER FORECASTS	20
ÉMIS PAR / ISSUED BY CROSS AG	20
CROSS AG / MRCC	22
NUMÉROS D'URGENCE EMERGENCY NUMBERS	23
LA CLEARANCE DANS LES PETITES ANTILLES	24
CONSEILS GENERAUX POUR LA CLEARANCE	24
DOUANES / CUSTOMS	28
AUTRES INFORMATIONS	30

BIENVENUE SUR LA BASE SAILOÉ DE LA MARINA BAS DU FORT - GUADELOUPE -

Mise en main du bateau – Responsabilité du chef de bord

La mise en main de votre bateau s'effectuera à l'heure convenue avec notre chef de base, en sa présence ou celle de l'un de nos techniciens, et du responsable du bateau (le skipper).

Ce moment est essentiel : il engage la sécurité du navire, de son équipage et le bon déroulement de votre croisière.

 Le chef de bord porte l'entièvre responsabilité du bateau et de son équipage pendant toute la durée de la location.

Il lui appartient donc de suivre avec la plus grande attention les explications techniques fournies par notre équipe lors de la mise en main (manœuvres, équipements de sécurité, entretien courant, procédures d'urgence....).

Nous recommandons au skipper de prévoir un moment de calme et de concentration pendant ce briefing, sans interruption ni distraction, afin de bien assimiler les points essentiels.

N'hésitez pas à filmer ou photographier les explications pour pouvoir vous y référer en cas de besoin durant la croisière.

OBLIGATION DE CLEARANCE INTRA-ARCHIPEL

Depuis le 1er septembre 2024, un arrêté préfectoral impose aux plaisanciers d'effectuer des formalités de clearance pour tout départ ou arrivée en mer, même à destination d'un autre port français des Antilles (Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Martinique) même si vous vous rendez sur une autre île de l'archipel (Les Saintes, Marie Galante, et la Désirade). Cela inclut les déplacements entre les îles de la Guadeloupe.

Cette mesure vise à renforcer la sécurité maritime et à mieux contrôler les mouvements des navires dans la zone maritime des Antilles françaises.

La déclaration de clearance se fait uniquement en ligne via le site officiel :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-clearance-antilles>

Une fois la déclaration complétée, vous recevrez une attestation de clearance avec un tampon numérique des douanes.

Ce document doit être imprimé et conservé à bord.

En cas de difficulté d'accès à Internet, vous pouvez vous rendre dans un point agréé clearance pour effectuer la démarche sur place.

Voici quelques points agréés où vous pouvez effectuer la procédure de clearance :

Lieu	Horaires d'ouverture
Marina Bas-du-Fort	Lundi au samedi : 8h00 / 13h00 – 14h00 / 17h00 ; Dimanche : 8h00 – 12h00 - contact : +590 590 93 66 20
Marina de Rivière Sens	Lundi et dimanche : 10h00 – 15h00 ; Mardi à vendredi : 10h00 – 22h00 Semaine : 8h30 – 12h30 / 16h00 – 19h00 ; Dimanche : 9h00 – 13h00
Mairie de Terre-de- Haut (Les Saintes)	Lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 ; Fermée le mercredi après-midi et le week-end
Aéroport de Marie- Galante	Lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30 ; Fermé le mercredi après-midi et le week-end

Ces informations sont fournies à titre indicatif. Il est recommandé de vérifier les horaires auprès de chaque point agréé avant de vous y rendre.

LISTE 2024 DES POINTS AGRÉÉS DES PETITES ANTILLES : [GUIDE PRÉFECTORAL CLEARANCE](#)

Sanctions en cas de non-respect

Le non-respect de la procédure de clearance expose le capitaine du navire à des sanctions prévues par l'article 410 du Code des douanes et l'article L.5242-2 du Code des transports, pouvant aller jusqu'à des amendes ou des poursuites judiciaires.

Pour plus d'information sur la clearance aux Antilles, reportez-vous en page 18 de ce guide.

Pour nous joindre après votre départ

Sailoé Caraïbes – Marina Bas du Fort
Portable/Whatsapp : 0690 80 89 95
E-mail : sailoe.caraibes@sailoe.com

PRATIQUES DE NAVIGATION AUX ANTILLES

À lire impérativement

Naviguer aux Antilles requiert une attention toute particulière et une bonne connaissance des spécificités locales.

L'archipel se situe en Zone B selon la convention internationale de balisage maritime : les signalisations latérales y sont inversées par rapport à la métropole.

👉 En entrant dans un port ou une marina : gardez les marques **rouges** à **tribord** et les **vertes** à **bâbord**.

👉 En sortant, c'est l'inverse : **rouge** à **bâbord**, **vert** à **tribord**. Une erreur de sens de balisage peut rapidement conduire à un échouement, en particulier dans les zones de récifs ou de hauts-fonds.

LES CASIERS DE PÊCHE

⚠ Vigilance accrue face aux casiers de pêche

La navigation autour de la Guadeloupe et de ses îles (Les Saintes, Marie-Galante, La Désirade, Côte sous le vent...) exige une vigilance constante en raison de la présence très nombreuse de casiers de pêche. Ceux-ci sont souvent signalés de manière sommaire par des bouteilles plastiques, bidons, morceaux de polystyrène ou petits flotteurs colorés, parfois à demi immergés, donc difficilement visibles de loin ou par mer formée.

Il est impératif de maintenir une veille de barre permanente, même lorsque le pilote automatique est engagé : ce dernier ne dispense en aucun cas d'une surveillance active. Une inattention peut rapidement conduire à prendre un bout dans l'hélice, provoquant une avarie sérieuse ou une immobilisation du bateau.

Afin de réduire les risques de rencontre avec les casiers, il est fortement recommandé de privilégier les zones de navigation d'au moins 60 m de profondeur, particulièrement lors des trajets côtiers ou inter-îles.

Naviguez prudemment, surtout au lever et au coucher du soleil, lorsque la visibilité est plus faible, et gardez toujours un œil attentif sur la surface de l'eau.

SORTIE ET ENTRÉE DE LA MARINA BAS DU FORT

La sortie de la Marina Bas-du-Fort demande une grande prudence. Plusieurs incidents surviennent chaque saison sur la cardinale sud qui marque une zone de hauts-fonds — de nombreux bateaux la percutent ou s'y échouent par erreur.

Il est impératif de bien suivre le chenal balisé jusqu'à son extrémité avant toute manœuvre, et d'éviter les croisements ou changements de cap à l'intérieur de celui-ci.

Les manœuvres à la voile sont strictement interdites dans le chenal et dans la marina, sauf en cas d'avarie moteur. Dans cette situation exceptionnelle, il est obligatoire de prévenir immédiatement la capitainerie par VHF canal 9 ou par téléphone avant toute tentative d'entrée.

REGLES DE PRUDENCE AU MOUILLAGE – ANTILLES & GRENADINES

Les mouillages dans les Antilles offrent des cadres spectaculaires, mais ils demandent prudence, observation et respect de quelques règles essentielles. Ces précautions garantissent non seulement la sécurité du bateau et de son équipage, mais aussi la préservation des fonds marins fragiles de la région.



Arrivée et visibilité

- Arrivez toujours de jour sur vos mouillages : l'identification des fonds, récifs et zones de corail est alors bien plus facile.
- Ne naviguez jamais de nuit. Cette pratique est interdite contractuellement et non couverte par l'assurance. De plus, les feux et balises portuaires indiqués sur les cartes ne sont pas toujours opérationnels.
- Dans les zones coraliennes, privilégiez la navigation entre 10h et 15h, lorsque le soleil est haut, afin d'identifier les têtes de corail.
- Dans les Grenadines, évitez de quitter votre mouillage après 16h, car la réverbération rend la lecture de l'eau difficile et masque les récifs.

⌚ Balisage et fiabilité des cartes

- Le système de balisage latéral est inversé aux Antilles (**Zone B**) :
 En rentrant dans un port ou un chenal, les balises rouges se laissent à tribord et les vertes à bâbord.
- Ne vous fiez jamais aveuglément aux bouées ou balises rencontrées, notamment dans les Grenadines : leur position varie souvent et ne correspond pas toujours aux cartes.
- Lors de la lecture des cartes marines, vérifiez les unités de profondeur indiquées (mètres, pieds ou fathoms) pour éviter toute confusion dangereuse.

🚫 Règles environnementales et sanitaires

- Dans les Grenadines, la réglementation impose la fermeture impérative des vannes WC sous peine d'amende pouvant atteindre 2 000 USD.
- Il est donc obligatoire de vidanger les réservoirs d'eaux noires en mer, uniquement lors des longues navigations, à distance suffisante des côtes et des zones protégées.
- Respectez les zones de mouillage sur bouées lorsqu'elles sont présentes (notamment à Tobago Cays, Mayreau, ou Bequia). Le mouillage sur ancre y est souvent interdit pour protéger les coraux.

⚠ Conseils SAILOÉ

- Évitez les manœuvres précipitées : prenez le temps d'observer le vent, le courant et la densité du plan d'eau avant de jeter l'ancre.
- Contrôlez toujours la tenue de votre mouillage (plongée masque-tuba recommandée).
- Protégez votre hélice : en cas de doute sur un fond encombré ou corallien, remontez légèrement la chaîne et vérifiez la position.
- Gardez toujours une veille active : même avec GPS et pilote automatique, gardez un œil sur les autres navires, les filets de pêche et les bouées non signalées.
- Anticipez la météo : consultez les bulletins chaque matin (VHF, appli Windy ou Navionics). En cas de doute, attendez une fenêtre plus favorable avant de lever l'ancre.
- Sécurisez les objets à bord : avant chaque navigation, rangez bien le matériel de pont et fermez les panneaux pour éviter toute chute ou voie d'eau.
- Préservez les fonds marins : évitez de mouiller sur le corail ou les herbiers. Préférez le sable et laissez la chaîne s'étaler doucement pour ne pas arracher la faune sous-marine.

Naviguer et mouiller dans les Antilles est un plaisir unique à condition d'allier respect des règles locales et bon sens marin.



LES VENTS

La direction générale du vent est EST avec, par périodes, de légers infléchissements au NORD (de novembre à mai) et au SUD (de juin à octobre) d'environ 20° maximum.

Lorsque les Alizés sont établis (de décembre à mai), la force moyenne du vent est de 5 à 6 Beaufort dans les canaux (passages entre les îles). Vous naviguez alternativement sous les vents dans les îles avec un vent mollissant et une mer peu agitée et, dans les canaux, avec une mer plus houleuse.

Nous vous conseillons donc, avant chaque traversée de canal, de garder constamment un ris dans la grand-voile et de réduire le génois.

Naviguer aux Antilles, c'est profiter d'un cadre exceptionnel, mais cela exige rigueur, anticipation et respect des règles locales pour garantir une croisière sûre et agréable.

NOUS VOUS INVITONS ÉGALEMENT À CONSULTER NOTRE GUIDE DE LA BASE POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS SUR VOTRE DESTINATION
VIA LE QR CODE SUIVANT



CONSIGNES TECHNIQUES IMPORTANTES

- ❖ Il est bien entendu interdit de naviguer en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.
- ❖ Contrôler le moteur tous les jours avant le départ
- ❖ Ne pas bloquer les inverseurs en marche arrière
- ❖ Régime moteur maximum : 1800 – 2200 trs/min
- ❖ Profondimètre à la ligne d'eau : sécurité 4m par mer calme.
⚠ par mer agitée, la hauteur d'eau peut varier !
- ❖ En cas de bout/ligne coincé dans l'hélice, plonger rapidement pour l'enlever. Lors du contrôle du plongeur au retour, nous facturerons la main d'œuvre de la dépose/repose d'hélice si nécessaire. De plus, un blocage peut entraîner de gros dommages sur l'embase du moteur, qui seront également facturés.
- ❖ Balancine à libérer en navigation / Attention au Bimini
- ❖ Tous les hublots du carré et des cabines doivent être fermés en navigation et en cas de pluie
- ❖ L'annexe doit être attachée avec le câble, grappin à l'arrière, lorsque vous l'utilisez et rangée sur le pont pendant la navigation
- ❖ Pas de papier, protections périodiques et autres dans les toilettes, utiliser un sac à part (*pour tout WC bouché, l'intervention vous sera facturée*)
- ❖ Ne jamais tirer le bateau avec le guindeau, avancer doucement au moteur
- ❖ Sellerie : Si un coussin est abîmé (y compris brûlure de cigarette) ou égaré, un forfait par coussin sera à la charge du locataire.
- ❖ Si des clés sont perdues ou cassées, le forfait de remplacement sera à la charge du locataire.

POUR DAVANTAGE DE DÉTAILS, MERCI DE BIEN VOULOIR VOUS
RÉFÉRER AUX TERMES ET CONDITIONS DE VOTRE CONTRAT

CONSIGNES & INTERDICTIONS

AIRES MARINES PROTEGEES – MOUILLAGES – ENVIRONNEMENT

À lire impérativement par le chef de bord et le client

La navigation dans les Caraïbes s'effectue dans un environnement marin fragile, en grande partie classé et protégé.

De nombreuses zones sont soumises à une réglementation stricte visant à préserver les récifs coralliens, herbiers marins, mangroves et la biodiversité.

Le respect de ces règles est une obligation légale et relève de la responsabilité directe du chef de bord (skipper).

Zones protégées – Guadeloupe & archipel

L'archipel de la Guadeloupe comprend plusieurs zones classées ou réglementées, dont notamment :

- Parc national de la Guadeloupe
(zones marines et côtières de Basse-Terre et dépendances)
- Réserve marine de Malendure – Réserve Cousteau (Bouillante)
Fonds coralliens et herbiers strictement protégés
Ancre interdit en dehors des dispositifs autorisés
- Réserve naturelle de Petite-Terre
Accès réglementé
Mouillage uniquement sur bouées – ancrage strictement interdit
- Les Saintes – baie et îlets
Zones sensibles avec réglementation locale (herbiers, coraux, zones de reproduction)
- Herbiers marins et récifs côtiers autour de Marie-Galante, La Désirade et de la côte sous le vent

Un seul mouillage mal positionné peut détruire durablement un herbier ou un récif corallien.

Autres zones protégées – Antilles & Caraïbes

(liste non exhaustive)

- Tobago Cays (Saint-Vincent & Grenadines) – parc marin protégé
- Soufrière Marine Management Area – SMMA (Sainte-Lucie)
- Réserves marines de la Dominique (Scott's Head / Soufrière)
- Zones marines protégées de Martinique (Anses d'Arlet, Saint-Pierre...)

Chaque île applique sa propre réglementation, avec contrôles fréquents à bord.

1. Règles générales de mouillage – Zones sensibles

- Toujours privilégier les bouées officielles lorsqu'elles existent
- Mouillage sur ancre strictement interdit sur les herbiers, coraux et dans toutes les réserves naturelles
- Mouiller uniquement sur fond sableux, après identification visuelle des fonds
- Arriver de jour pour lire correctement l'eau
- Respecter les distances d'évitage, zones de baignade, chenaux d'accès et autres navires
- Vérifier systématiquement la tenue du mouillage (observation ou contrôle à l'eau)
- Ne jamais se fier à la présence d'autres bateaux

L'absence de bouée ou de panneau ne constitue jamais une autorisation.

2. Eaux noires & eaux grises – Interdiction absolue de rejet

Dans toutes les zones protégées, parcs marins et réserves naturelles, les règles suivantes s'appliquent sans exception :

À bord du bateau

- Les vannes d'évacuation des eaux noires (WC) doivent impérativement être :
 - fermées
 - verrouillées
- Les eaux grises (douches, lavabos, cuisine) :
 - ne doivent en aucun cas être rejetées dans ces zones
- Les réservoirs doivent être conservés jusqu'à la sortie complète de la zone réglementée

Vidange autorisée uniquement :

- au large
- hors zones protégées
- à distance suffisante des côtes, conformément à la réglementation locale

⚠ Dans certaines zones Caraïbes (notamment Grenadines), le non-respect de ces règles peut entraîner :

- amendes importantes,
- contrôles à bord (vérification des vannes),
- poursuites locales.

3. Réserves naturelles & parcs marins – Interdictions spécifiques

Dans toutes les réserves naturelles :

- Interdiction de jeter l'ancre
- Interdiction de pêcher, chasser sous-marine ou ramasser des coquillages
- Interdiction d'utiliser des produits polluants (savons non biodégradables, carburants, peintures...)
- Respect absolu du calme et de la tranquillité des lieux
- Navigation motorisée interdite ou limitée dans certaines zones
- Vitesse strictement limitée à l'approche des mouillages, ports et plages (3 à 5 noeuds maximum)

4. Exemple spécifique – Réserve naturelle de Petite-Terre (Guadeloupe)

- Accès uniquement par mer calme
- Navigation soumise à validation préalable du chef de base SAILOÉ, qui doit être informé avant toute tentative
- Mouillage sur ancre strictement interdit
- Réservation de bouée obligatoire (nombre limité – réservation à effectuer plusieurs jours à l'avance)

<https://reservesdesiradepetiteterre.com/choisissez-votre-mouillage/>

Réservation non remboursable, même en cas d'impossibilité de s'y rendre ou de refus par le chef de base

- Toute infraction expose le skipper à :
 - des amendes pouvant dépasser 1 500 €,
 - un signalement aux autorités maritimes.

Contactez impérativement votre chef de base SAILOÉ avant toute navigation vers Petite-Terre.

5. Bonnes pratiques environnementales à bord

- Utilisez exclusivement des produits d'entretien écologiques et marins
- Ramenez tous vos déchets à terre
- Ne laissez aucun plastique s'envoler
- Évitez le bruit la nuit dans les mouillages fréquentés
- Respectez la faune : ne touchez pas les tortues, coraux ou étoiles de mer
- Ne nourrissez pas les poissons

Rappel impératif au chef de bord

Le chef de bord (skipper) est entièrement responsable :

- du respect de ces consignes par son équipage,
- du choix des mouillages,
- du respect des zones autorisées,
- de la gestion des eaux usées.

Tout manquement engage sa responsabilité personnelle et peut entraîner

- sanctions financières,
 - immobilisation du bateau,
 - poursuites administratives ou pénales,
- entièrement à sa charge.

Naviguez prudemment – mouillez responsablement – protégez ce que vous êtes venus admirer.

LA PÊCHE

Sont autorisées :

- La pêche à la traîne
- La pêche classique au bouchon depuis le pont du bateau

Mais, est strictement interdit :

- La pêche au fusil harpon dans la plupart des îles, que ce soit en apnée ou en bouteilles. Vous risquez une amende de 2.000 à 5.000 EC\$.
- La pêche dans les réserves naturelles et/ou protégées (réserve Cousteau, Petite Terre etc.)

La bonite (petit thon) est le seul poisson qui ressemble de près ou de loin à ceux auxquels vous êtes habitués en Europe. Les autres poissons que vous pourrez prendre (*dorade coryphène, carangue, thazard, etc.*) sont tous comestibles depuis le sud de la Guadeloupe jusqu'au Venezuela, mais ne le sont pas au nord jusqu'aux îles Vierges (*risque de ciguatera*).

Fiez-vous aux pêcheurs locaux : le poisson qu'ils proposent est toujours comestible.

Nous ne fournissons pas de matériel de pêche. Vous pouvez en louer/acheter au magasin :

Julien Guide de Pêche

- Localisation : Marina Bas-du-Fort
- Services : Sorties de pêche guidées (leurre, fly fishing)
- Matériel : Canne Benkei FLE, leurre Jackson, tresses Varivas
- Contact :  06 90 59 39 00 /  julien.guidedepeche@gmail.com
- Site web : [Julien Guide de Pêche](http://www.julienguidedepeche.com/)
<https://www.julienguidedepeche.com/>

PLONGÉE EN BOUTEILLE

Il est possible de louer en Guadeloupe des équipements complets de plongée sous-marine.

Cependant, pour des raisons de sécurité et d'agrément, nous vous suggérons d'effectuer vos plongées au gré de votre croisière dans différents clubs. Ceux-ci vous fourniront moniteur et matériel : vous éviterez ainsi des manutentions toujours difficiles des blocs, ainsi que leur remplissage. Nous pouvons vous fournir, sur demande, une liste de clubs sur l'archipel.

Voici une sélection de clubs de plongée bouteille recommandés dans la réserve Cousteau de la Guadeloupe :

Les Heures Saines (Bouillante, Réserve Cousteau)

- Activités : baptêmes, plongées d'exploration, plongées de nuit, formations PADI, FFESSM

Site Web : www.heures-saines.gp

Les Baillantes Tortues (Bouillante – Pointe Noire)

- Activités : plongée récif, épaves, nuit, débutants comme confirmés, instructeur PADI, FFESSM, CMAS

Site Web : lesbaillantestortues.com

Archipel Plongée (Bouillante, Malendure)

- Activités : baptêmes dès 8 ans, plongées nocturnes, formules enfants, petits groupes, formation avancée

Site Web : archipel-plongee.com

VOTRE RETOUR À LA MARINA BAS DU FORT

Merci de respecter scrupuleusement la date et l'heure de retour indiquées sur votre contrat.

Afin de garantir un déroulement fluide des opérations techniques et des restitutions, il est impératif de rejoindre le ponton SAILOÉ avant 09h00, bateau prêt, rangé et vidé pour un débarquement à 09h00 précises.

Organisation du retour

- À partir de 07h00, rejoignez le ponton carburant de la Marina Bas-du-Fort pour effectuer votre plein de gasoil.
En pleine saison, cette anticipation est essentielle pour éviter l'attente au ravitaillement.
Une fois le plein effectué, dirigez-vous vers le ponton SAILOÉ pour l'inventaire et le débarquement avant 09h00 maximum (IMPÉRATIF).

 Horaires du ponton essence – Marina Bas-du-Fort :

De 07h00 à 19h00 Tous les jours

Contact : 0590 68 43 01

 Capitainerie : +590 (0)590 93 66 20 –  info@marinaguadeloupe.com
 Si le plein n'a pas été refait, la consommation sera facturée ainsi qu'un supplément de main-d'œuvre de 70 €.

Formalités de retour

- Clearance obligatoire : les formalités douanières de retour en Guadeloupe doivent être effectuées à la Capitainerie, avec tous les passeports et l'acte de francisation du navire.
Vous pouvez gagner du temps en préparant votre déclaration en ligne sur :
 www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-clearance-antilles
- Un plongeur indépendant vérifiera la coque, les hélices et les safrans après votre retour (le jour même ou ultérieurement).
Si aucun sinistre n'est relevé, votre caution sera automatiquement clôturée dans un délai d'environ 10 jours après réception du rapport de contrôle.
En cas de sinistre identifié, SAILOÉ dispose d'un délai de 30 jours pour procéder à la retenue correspondante sur la caution, sur présentation de la facture justificative.

Préparation du bateau avant restitution

À l'intérieur :

- Sanitaires, frigo, plaques de cuisson et four propres
- Aucune vaisselle sale ni sable dans le carré et les cabines
- Poubelles débarquées
- Draps et serviettes regroupés dans le carré (sacs fournis)
- Torchons et serpillières dans l'évier
- Matériel de sécurité, cartes, vaisselle et accessoires rangés comme au départ
- Cuves WC vidées et propres (profitez de votre dernière navigation pour ce faire, hors zones protégées)

À l'extérieur :

- Coffres rangés, barbecue vide et nettoyé
- Annexe rincée, propre et moteur hors-bord rincé
- Palmes, masques et tubas rangés par sets
- Bateau rincé et branché au quai
- Pleins d'eau et de carburant effectués

 Avant de quitter le bord, assurez-vous de n'avoir rien oublié. Tout manquement ou nettoyage supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation.

Dernière nuit avant le retour

Vous pouvez passer la dernière nuit au mouillage devant l'îlet Gosier, afin de profiter pleinement de votre croisière jusqu'au bout.

Si vous préférez revenir à quai la veille, merci d'en informer la base SAILOÉ à l'avance pour qu'une place soit réservée.

 Contact retour / WhatsApp : +590 (0)690 80 89 95

Planifiez votre dernière navigation pour restituer votre bateau à l'heure prévue.

Tout retard entraînera une facturation.

Merci pour votre rigueur et votre coopération : elles garantissent un retour fluide pour tous les équipages et un départ serein pour les voyageurs suivants.

PRÉVISIONS MÉTÉO MARINE / MARINE WEATHER FORECASTS
ÉMIS PAR / ISSUED BY CROSS AG

Zones/Sea Areas Station	Fréquences/Canaux Frequencies/Channels	Heure Locale (GMT-4)* Local Time (UTC -4)*	BMS Special bulletins
<u>MARTINIQUE</u>		(FR)	(FR/EN)
Le Marin	VHF 79	07:20-10:50 - 18:20 –	VHF 79
Bellefontaine	VHF 80	20:20	VF 80
Grand-Rivière	VHF 79	07:30-11:00 - 18:30-20 :30	VHF 79
Caravelle	VHF 80	07:40-11:10 - 18:40-20:40	VHF 80
<u>GUADELOUPE</u>		07 :50-11 :20-18 :50-20 :50	(FR/EN)
Morne à Louis	VHF 79	(FR)	VHF 79
Piton Sainte-Rose	VHF 80	08:00-11:30 - 19:00-21:00	VHF 80
Marie-Galante	VHF 64	08 :10-11 :40-19 :10-21 :10-	VHF 64
La Citerne	VHF 80	08 :20-11 :50 – 19 :20-21 :20	VHF 80
<u>SAINT-MARTIN</u>		08 :30-12 :00 – 19 :30-21 :30	
Pic Paradis	VHF 64	(FR) 09 :00-12 :30-20 :00-22 :00	

* A titre indicatif, peuvent être modifiés. / As a general guide, subject to change.

Principales radios locales avec bulletins météo
Main local broadcast radios with weather forecasts

Ile – Station / Island – Radio Station	Heure locale/Local Time	Fréquence/Frequency
Barbados Broascasting Corp (EN)	07:00 (Infos/News)	FM 94.7
Radio Grande (EN)	07:00 (Infos/News)	AM 535 KHz
St-Vincent Radio (EN)	**	FM 89.7 KHz
St-Lucia Radio (EN)	07:05	AM 660 KHz
St-Lucia (GEM) (EN)	07:30-09:30	FM 93.7 – 94.5
Radio Caraïbes (FR)	**	FM 89.9
Radio Martinique (FR)	**	FM 100.6 – 94.5
RFO Martinique / Guadeloupe (FR)	10:25-22:45 / 06:45-18:45	AM 1310 KHz
Dominica (GEM) (EN)	07:30-16:30	FM 93.3
Antigua (GEM) (EN)	07:30-16:30	FM 93.9 MHz
Antigua BroadCasting (EN)	06:50	AM 620 KHz
Montserrat (GEM) (EN)	**	FM 95.5 – 99.1
St-Kitts (GEM) (EN)	07:30 – 16:30	FM 92.7 – 93.2
St-Martin / St-Barth (FR/EN)	**	FM 100.7 – 98.2
Voice of St-Marteen PJD3 (EN)	** + 09:00 (Dimanche)	FM 102.7

** : Bulletins météo H + 30mn, après les infos locales. / Weather bulletin H+30, after local news.

Principaux sites web météo / Main weather forecasts websites

lachainemeteo.com / marine.meteoconsult.fr / meteomedia.com /
 meteotropicale.com / nhc.noaa.gov / rfi.fr / swmcyclone.com / windguru.cz ***

CROSS AG / MRCC

Centre Opérationnel De Sauvetage Maritime Aux Antilles
Maritime Rescue Coordination Center In The Caribbean



- Joignable 24h/24 au numéro suivant :
- You can get in touch with them 24 hours a day at the following number

À TERRE / ONSHORE :

Uniquement dans les territoires français/ Only from French territories : 196
Depuis l'étranger / From abroad : +596 (0)596 70 92 92

- Assure une veille non-stop sur les fréquences suivantes :
- Ensures a non-stop stand-by on the following frequencies :

EN MER / AT SEA :

VHF CANAL 16

VHF CHANNEL 16

- Vous renseignez sur la météo locale sur le canal 16 (puis 11) aux horaires suivants :
- Broadcasts the coastal weather reports on the CHF network on channel 11, after calling on channel 16.

GUADELOUPE (local time)	MARTINIQUE (local time)
11:30 AM	11:00 AM
07:00 PM	
09:00 PM	08:30 PM

NUMÉROS D'URGENCE EMERGENCY NUMBERS

SAINT-MARTIN (Partie française / French side)

- Hôpital / Hospital : +590 (0)590 52 25 25
- Gendarmerie : +590 (0)590 87 50 10
- Police : +590 (0)590 87 50 04

SAINT-MAARTEN (Partie hollandaise / Dutch side)

- Hôpital / Hospital : +1 721 543 1111
- Centre médical / Medical center : +599 54 30 122
- Police : Urgences 911 / +1 721 542 2222
- Sauvetage en mer / Sea rescue : +599 54 22 366
- VHF16

SAINT-BARTHÉLEMY

- Hôpital / Hospital : +590 (0)590 27 60 35
- Médecin de garde / Night and bank holidays doctor: +590 (0)590 27 76 03
- Gendarmerie : +590 (0)590 27 76 76

ANTIGUA

- Hôpital / Hospital : +1 268 462 0251
- Centre médical / Medical center : +1 268 460 5252
- Police : +1 268 462 0045
- Police maritime / Maritime police : +1 268 462 3206

SAINT KITTS & NEVIS

- Hôpital / Hospital : +1869 469 5473 (Nevis)
- Hôpital / Hospital : +1 869 465 7398
- Hôpital / Hospital : +1 869 465 2551
- Police : +1 869 465 2241
- Brigade côtière / Coast guard : +1 869 465 8384

LA CLEARANCE DANS LES PETITES ANTILLES

Lors de la navigation dans les Petites Antilles, la clearance est une procédure administrative obligatoire permettant aux plaisanciers de se conformer aux réglementations locales avant d'entrer ou de sortir d'un territoire. Cela comprend la déclaration de votre arrivée dans chaque île ou pays, ainsi que le paiement des taxes et des frais portuaires, le tout pour garantir que vous respectez les lois locales et internationales.

Les démarches de clearance peuvent être effectuées en ligne ou sur place, selon les îles, et peuvent varier d'une île à l'autre. Voici un aperçu complet des démarches, des tarifs et des contacts pour effectuer la clearance, de Saint-Barthélemy aux Grenadines.

CONSEILS GENERAUX POUR LA CLEARANCE

- Documents nécessaires : Préparez toujours une copie de votre passeport, votre document de propriété du bateau, ainsi que les informations du bateau (n° de licence, longueur, etc.).
- Temps de procédure : La clearance peut prendre entre 30 minutes et 1 heure selon l'île et le nombre de bateaux présents au port.
- Conseils : Essayez de vous rendre tôt dans la journée pour éviter la foule et accélérer la procédure.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les tarifs spécifiques avant chaque départ, car ceux-ci peuvent être sujets à des changements. La clearance est une partie importante de votre voyage dans les Petites Antilles et elle permet de garantir votre conformité avec les réglementations locales.

1. Saint-Barthélemy (Saint-Barth)

Démarche

La clearance se fait obligatoirement au port de Gustavia. Vous devrez vous rendre à la douane et à l'immigration pour effectuer la procédure.

Tarifs

Les frais varient en fonction de la taille du bateau. Pour un catamaran de location, le tarif est d'environ 20 € à 40 € par bateau.

Heures d'ouverture :

- Douane : 08h00 à 12h00, 14h00 à 17h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane : +590 590 27 57 52 / Port de plaisance : +590 590 27 66 97
- Immigration : +590 590 27 64 10 (préfecture)

En ligne

Saint-Barthélemy propose également un système de déclaration en ligne via la plateforme [e-immigration St Barth](#), ce qui permet de simplifier la procédure, surtout pour les yachts en transit.

2. Saint-Martin (partie française)

Démarche

La clearance se fait au port de Marigot ou à Grand-Case. Vous devez vous présenter à la douane et à l'immigration pour déclarer votre arrivée.

Tarifs

Les frais pour la clearance sont d'environ 25 € pour un catamaran de moins de 15 mètres.

Heures d'ouverture

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 17h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane - Marigot : +590 590 87 59 06
- Immigration via Metimer : +590 590 27 12 96

3. Anquilla

Démarche

La procédure de clearance se fait à Road Bay, où vous devrez vous enregistrer auprès des autorités locales. Un formulaire est à remplir à l'arrivée.

Tarifs

Les frais sont environ 25 USD pour la clearance.

Heures d'ouverture :

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 17h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane - bureau de Road bay : +1 264 497 2213
- Immigration : +1 264 497 2213

En ligne

Anquilla permet de faire certaines démarches administratives en ligne via le site officiel des services portuaires.

4. Saint-Kitts et Nevis

Démarche

La clearance se fait au port de Basseterre, sur Saint-Kitts. Vous devrez vous rendre à la douane et à l'immigration. Il est également nécessaire de remplir un formulaire d'entrée, que vous pouvez obtenir au port.

Tarifs

Les frais sont environ 30 USD pour la clearance.

Heures d'ouverture

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 16h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane : +1 869 466 7227
- Immigration : +1 869 467 1502 / 1505

5. Les îles Vierges Britanniques (BVI)

Démarche

La clearance se fait à Road Town (Tortola), dans la station d'immigration et de douane. Le processus est relativement rapide, mais il est important de s'assurer de bien remplir tous les formulaires requis à l'avance.

Tarifs

Les frais sont d'environ 35 USD pour un catamaran.

Heures d'ouverture

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 16h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane Road Town : +1 284 468 5060
- Immigration : +1 284 468 4700

6. Les Grenadines (Saint-Vincent et les Grenadines)

Démarche

La clearance peut être faite à Port Elizabeth, Bequia, ou à Kingstown (Saint-Vincent). Vous devrez vous rendre à la douane et à l'immigration pour enregistrer votre entrée.

Tarifs

Les frais pour un catamaran sont d'environ 15 à 30 USD, selon la taille du bateau et l'île visitée.

Heures d'ouverture

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 16h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane Kingstown : + 784 457 2421
- Immigration : + 784 456 2632

En ligne

Saint-Vincent et les Grenadines offrent une plateforme en ligne pour la déclaration des navires étrangers via le site [SVG Port Authority](#).

Si vous vous rendez à St-Lucie et/ou St-Vincent nous vous recommandons vivement de faire avant votre départ une « notification d'arrivée » sur [sailclear.com](#) (25 USD) afin de gagner du temps sur place.

7. Trinidad et Tobago

Démarche

La clearance doit être effectuée à Chaguaramas. Cette procédure se fait en se rendant à la station de douane et d'immigration. Il est recommandé de le faire dès votre arrivée pour éviter toute complication.

Tarifs

Les frais sont environ 45 TTD (environ 7 USD).

Heures d'ouverture

- Douane : 08h00 à 12h00, 13h00 à 16h00
- Immigration : 08h00 à 12h00

Contacts

- Douane : + 868 634 4341
- Immigration : + 868 634 4341

DOUANES / CUSTOMS

SAINT-MARTIN

- Anse Marcel : 08:00-12:00 / 14:00-18:00 tous les jours (daily)
- Marigot : 08:00-12:00 / 14:00-16:00 tous les jours (daily)

SAINT-BARTHÉLEMY

- Gustavia : 07:00-18:00 & 08:00-12:00 le dimanche (on Sunday)
 - ❖ Les formalités sont nécessaires uniquement si vous vous rendez à Gustavia.
 - ❖ Customs clearance is necessary only if you go to Gustavia.

ANGUILLA

- Road Bay : 08:30-12:00 / 13:00-16:00
 - ❖ L'achat d'un "cruising permit" est obligatoire pour tous les autres mouillages de l'île.
 - ❖ A "cruising permit" must be purchased for all the other anchorages of the island.

ANTIGUA & BARBUDA

- English Harbour : 09:00-17:00 tous les jours (daily)
- Jolly Harbour : 08:00-16:00 du lundi au vendredi (from Monday to Friday)
 - ❖ Il est nécessaire de faire les formalités à Antigua pour se rendre à Barbuda.
 - ❖ Customs clearance must be done in Antigua to visit Barbuda.

SAINT-KITTS

- Basse-Terre : 08:00-12:00 / 13:00-16:00
 - ❖ Un "boat pass" est nécessaire pour se rendre à Nevis.
 - ❖ You need a "boat pass" to go to Nevis.

NEVIS

- Charlestown : 09:00-12:00 / 13:00-16:00
 - ❖ Un "boat pass" est nécessaire pour se rendre à St Kitts.
 - ❖ You need a "boat pass" to go to St Kitts.

SAINT-EUSTACHE

- Oranjestad : 09:00-12:00 / 14:00-17:00 du lundi au vendredi (from Monday to Friday)

AUTRES INFORMATIONS

BRITISH VIRGIN ISLANDS

- Tortola
 - Road Town : 09:00-19:30 tous les jours (daily)
 - West End : 08:30-17:30 tous les jours (daily)
 - Jost Van Dyke
 - Great Harbour : 09:00-16:30 tous les jours (daily)
 - Virgin Gorda
 - Spanish Town : 09:00-16:30 du lundi au vendredi (Monday to Friday)
 - Samedi et Dimanche : 09:00-12:30 (Saturday & Sunday)
- ❖ Un permis de navigation est nécessaire pour les BVI. De nombreux mouillages sont réglementés en parcs maritimes, il faut donc bien se renseigner lors des formalités d'entrée (couleurs des coffres, chasse sous-marine...).
- ❖ A cruising permit is necessary in BVI, many anchorages are regulated in marine parks, and you must get all the information when clearing in.

MARTINIQUE

- Le Marin : 08:00-12:00, fermé tous les après-midi (closed every afternoon)
- Fort-de-France : 08:00-11:00 / 15:00-17:30
- Saint-Pierre : 08:00-12:00

GUADELOUPE

- Pointe-à-Pitre : 08:00-12:00 / 14:00-16:00
- Marie-Galante : 08:00-12:00 / 14:00-17:00



SAINTE LUCIE

- Rodney Bay, Castries, Marigot Bay, Vieux Fort : 08:00-12:00 / 15:30-16:30

SAINT-VINCENT

- Kingstown, Bequia, Union : 08:00-12:00 / 14:00-16:00

GRENADE

- Saint Georges, Prickly Bay : 08:00-11:45 / 13:00-15:45

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE CROISIERE AVEC
SAILOÉ